DECRET N° 2 0 1 8 8 3 9 1

portant nomination d'un responsable au Ministère des Arts et de la Culture.-

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

- **Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture,

## **DECRETE:**

ARTICLE 1 et. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère des Arts et de la Culture :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL SECRÉTARIAT GÉNÉRAL TION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVÉS ET DES RÉQUÊTES

## ADMINISTRATION CENTRALE

ODIE CERTIFIÉE CONFORME

## DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

<u>Directeur</u>: Monsieur NZOAB Alain SABAS, Professeur des Lycées d'Enseignement Général (Mle 555 161-Q), précédemment Sous-Directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance, en remplacement de Monsieur NWANTI Wilfried AGWO, remis à son administration d'origine.

<u>ARTICLE 2.-</u> L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
YISA
2 0 SEP 2018 0 0 0 1 7 9
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Philemon YANG